

BULLETIN MUNICIPAL DE NEONS SUR CREUSE

Le Bateau

Les Baudessous

La Bessardière

Les Blanchards

La Bonnelière

Le Bourg

La Camusetterie

La Carrière

Champagne

La Chardonnière

Chaurais

Choré

La Folie

La Grande Couture

La Grève

La Lochetterie

Mallet

Monteboeuf

Le Plessis

Le Bas Plessis

La Pièce d'Âge

La Rairie

Les Riaux

La Roblinière

Le Grand Roche

Le Petit Roche

Le Soudan

Thais

Varennes

Les Vignes de Beaumont



Le four communal - dessin Olo Graph' - Olivier Lorain à Preuilly-sur-Claise

DECEMBRE 2025

Editorial

L'année 2026 s'achève en cette fin de mandat de six ans avec son lot de nouvelles initiatives au profit de la commune de Néons :

- *La sécurisation routière du centre bourg : panneautage et marquage au sol*
- *La réalisation de la dernière tranche de l'aménagement de la place des marronniers par la pose de la résine face à la mairie et de l'entrobé le long de la place et sur l'impasse de la fontaine ainsi que sur la route du bourg à Choré,*
- *Le succès des différentes animations associatives : festival des marionnettes, concours de labour, four à pain et expositions : « portraits de nos anciens » et « tous créateurs »*
- *La bonne fréquentation du Food truck de Sylvain au terrain de loisirs de mai à septembre en bord de Creuse ainsi que les animations du dimanche soir qui ont attiré de nombreux spectateurs*
- *L'acquisition de bancs et des tréteaux pour les tables qui sont mises à disposition gratuitement des habitants mais dont la totalité ne revient pas à sa place d'origine ?*
- *Sur un plan plus général, le renouvellement de la charte du Parc Naturel Régional de la Brenne pour 15 ans*
- *La commune a été labellisée 4 étoiles « Villes et Villages étoilés » 2025*
- *Enfin dernières nouvelles : cambriolage de l'atelier municipal pour une valeur d'environ 10 000 € à la mi-novembre*
- *La commune de Néons a vu l'arrivée de nouveaux habitants sur son territoire et nous leur souhaitons la bienvenue parmi nous.*

*Cette fin d'année sera marquée par les vœux du Conseil municipal
le vendredi 16 janvier 2026 à 19 h 30*

Merci encore au personnel municipal pour leur dévouement, leur disponibilité et leur activité à notre profit à tous. L'ensemble du Conseil Municipal vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et ses meilleurs vœux pour 2026.

Bon vent et tous nos vœux de réussite à la future équipe municipale : pour notre part et durant ce mandat de six ans, nous avons géré au mieux la commune avec empathie, pour le bien-être de nos concitoyens en améliorant leur cadre de vie, avec un budget maîtrisé qui laisse à nos successeurs toutes capacités d'entreprendre de nouveaux projets.

Jean SECHERESSE

Sommaire

- Informations communales3 à 6
- Séances du conseil municipal 7 à 12
- Néons en bref13 à 14
- Histoire locale 15 à 18
- Le coin des associations19 à 25
- Vie pratique.....26 à 29
- Numéros utiles.....30

Informations communales

Démographie

Naissance

- Elena MORISSET née le 7 janvier



Félicitations aux heureux parents
et plein de bonnes choses aux nouveaux nés.

Mariage

- Marina GANDON et Christopher DESROCHE le 31 mai



Tous nos vœux de bonheur aux nouveaux mariés.

Décès

- Jean-Mary BOIREAU, le 21 mars
- Patrice PÉRONNET, le 16 avril
- Véronique CAMIADE, le 23 avril
- Monique PÉNISSAULT, le 7 juin
- Claire MARIE, le 27 août
- Josiane CHAIZEMARTIN, le 1^{er} octobre



Condoléances aux familles.



25 ANS D'EXPERIENCE D'ACTION BENEVOLE
NATIONALE ET LOCALE POUR L'INTERET GENERAL



LABEL NATIONAL
« VILLES ET VILLAGES ÉTOILÉS » 2024-2025

L'ASSOCIATION NATIONALE POUR LA PROTECTION DU CIEL ET DE L'ENVIRONNEMENT NOCTURNES
DÉCERNE

« LE LABEL 4 ÉTOILLES »
À LA COMMUNE DE NÉONS-SUR-CREUSE 36220
REPRÉSENTÉE PAR M JEAN SECHERESSE - MAIRE

LE 30 SEPTEMBRE 2025 LE PRÉSIDENT DE L'ANPCEN

LE LABEL NATIONAL VILLES ET VILLAGES ÉTOILÉS EST ORGANISÉ PAR L'ANPCEN, AVEC LE CONCOURS DE



**VÉRIFIEZ VOTRE SITUATION ÉLECTORALE
AINSI QUE VOTRE BUREAU DE VOTE À TOUT
MOMENT SUR LE SITE SERVICE-PUBLIC.FR**



**ÊTES VOUS INSCRIT(E)
SUR LES LISTES
ÉLECTORALES ?**

**POUR VOTER, IL EST INDISPENSABLE D'ÊTRE INSCRIT
SUR LES LISTES ÉLECTORALES**

INSCRIVEZ-VOUS DÈS MAINTENANT

(IL FAUDRA PRÉVOIR UN JUSTIFICATIF D'IDENTITÉ ET UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE)

- **PAR INTERNET JUSQU'AU 4 FÉVRIER**
- **EN MAIRIE JUSQU'AU 6 FÉVRIER**
- **PAR COURRIER (FORMULAIRE CERFA N°12669*02)**

**OU FLASHEZ
CE QR CODE**



**ÉLECTIONS MUNICIPALES
15 ET 22 MARS 2026**



ELECTIONS MUNICIPALES 2026

CE QUI CHANGE DANS VOTRE COMMUNE

En application de la loi du 21 mars 2025, les règles pour les élections municipales ont changé pour les communes de moins de 1.000 habitants.

Le scrutin sera désormais un **scrutin de liste paritaire, proportionnel avec prime majoritaire**.

Chaque liste pourra avoir jusqu'à 2 candidats de plus ou de moins que le nombre prévu pour le conseil municipal.

Chaque liste devra respecter la parité avec une alternance de candidats homme-femme sur la totalité de la liste.

La prime majoritaire signifie que la moitié des sièges sera attribuée à la liste qui a recueilli la majorité des suffrages exprimés.

- Si une liste obtient la majorité absolue des suffrages exprimés, elle reçoit la moitié des sièges à pourvoir. Les autres sièges sont répartis proportionnellement entre toutes les listes, y compris la liste majoritaire, selon la règle de la plus forte moyenne.
- Si aucune liste n'a de majorité absolue, un second tour sera organisé et la répartition des sièges se fera selon les mêmes dispositions qu'au-dessus.

Qu'est-ce que ça change pour vous lors du vote ?

Il sera désormais **IMPOSSIBLE** de rayer des noms, rajouter des noms ou modifier l'ordre des candidats !

En cas de rayures ou de rajouts, votre vote sera considéré comme nul et ne sera donc pas comptabilisé.



ÉLECTIONS
MUNICIPALES
15-22 mars
2026

1^{er}
tour

15 mars

2^d
tour

22 mars



SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal du conseil municipal du mercredi 4 juin 2025

Etaient présents : Mmes Raymonde Gardien, Nadine Canet et MM. Guy Chaigneau, Daniel Champigny, François Neuvy, Michel Mauduit, Stéphane Poteloin, Franck Trabach, Jean Sécheresse.
Absents : Guillaume Gommier et Anthony Perry.

Secrétaire de séance : Stéphane POTELOIN.

Le procès-verbal de la réunion du 2 avril 2025 est approuvé.

1. Réunions extérieures :

- Communauté de Communes :

Monsieur Champigny présente au conseil le bilan 2024 de la CdC et du réseau chaleur.

2. Fixation du nombre et répartition des sièges au sein du conseil communautaire 2025-16

Dans la perspective des élections municipales de 2026, les communes de la Communauté de Communes Brenne - Val de Creuse sont invitées à se prononcer sur la composition du prochain Conseil Communautaire et sur la répartition du nombre de conseillers pour chaque commune.

Il a été convenu entre les communes membres de la Communauté de Communes Brenne – Val de Creuse que cette répartition serait fixée selon un accord local respectant les conditions cumulatives prévues à l'article L.5211-6-1 du CGCT et fixant le nombre total de conseillers communautaires à 43.

La répartition se ferait de la façon suivante :

13 conseillers communautaires pour la commune du Blanc,

2 conseillers communautaires pour la commune de Tournon-Saint-Martin,

2 conseillers communautaires pour la commune de Poulligny-Saint-Pierre,

2 conseillers communautaires pour la commune de Thenay,

1 conseiller communautaire pour toutes les autres communes, ces dernières ayant chacune un conseiller communautaire suppléant.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de fixer à 43 le nombre total de sièges et de retenir la répartition telle que présentée ci-avant.

3. Subventions aux associations 2025 - 2025-17

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide d'accorder les subventions aux diverses associations pour l'année 2025 :

ACEL	400 €
AnimaNeons	1 300 €
Comité Municipal d'Animation	200 €
Association touristique	400 €
A2E	70 €
Familles Rurales des 2 Ponts	100 €
Amicale des Pompiers	100 €
FSE Collège	100 €
AEP Cinéma Tournon	100 €
Judo Club	100 €
Association Gymnique Tournon	100 €
Tournon Football Club	50 €
ReparLab	100 €
ASMAD (Bien vivre chez soi)	100 €
ACPG Lurais/Néons	50 €
ODG AOP Poulligny st Pierre	100 €
SOLIDAGO	55 €
Secours catholique	50 €
Secours populaire	50 €
Prévention routière	50 €
Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD)	100 €
Fondation patrimoine	100 €
Faune 36	50 €
TOTAL SUBVENTIONS	3 825 €

4. Participation financière au Fonds de Solidarité Logement du Conseil Départemental et Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté - 2025-18

Le Département assure la gestion et la mise en œuvre du Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté ainsi que le Fonds de Solidarité Logement.

Ces deux dispositifs nationaux, créés respectivement par les lois du 1^{er} décembre 1988 et par la loi du 31 mai 1990 interviennent au titre du FAJD en appui aux parcours d'insertion des jeunes en difficulté, âgé de 18 à 25 ans, complémentaires aux dispositifs de droit commun (PACEA, Garantie Jeunes) et au titre du FSL pour la mise en œuvre du droit au logement sur le département (accès ou maintien dans un logement décent).

Ainsi, le Conseil Municipal est invité à donner son accord à une participation de notre Commune pour l'année 2025 respectivement :

- au Fonds de Solidarité Logement à hauteur de 1,66 € par résidence principale,
- au Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté à hauteur de 0,70 € par jeune de 18 à 25 ans identifiés sur le territoire.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : La commune est autorisée à participer financièrement au dispositif Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté pour l'année 2025.

Article 2 : Un financement sur la base de 0,70 € par jeune de 18 à 25 ans identifiés sur notre territoire est approuvé soit **11,90 €**.

Article 3 : La commune est autorisée à participer financièrement au dispositif Fonds de Solidarité Logement pour l'année 2025.

Article 4 : Un financement sur la base de 1,66 € par résidence principale est approuvé soit **285,52 €**.

Article 5 : Ces sommes seront versées au compte du département.

5. Dépenses à imputer au compte 623 « Publicité, publications, relations publiques » 2025-19

Le service de gestion comptable du Blanc a demandé à la commune de faire procéder à l'adoption, par le conseil municipal, d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à imputer au compte 623 « Publicité, publications, relations publiques », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

Il est donc proposé au conseil municipal de prendre en charge au compte 623 les dépenses suivantes :

- Les frais liés aux colis des aînés,
- Les frais liés aux fêtes et cérémonies (cérémonie des vœux, 8 mai, 11 novembre, inaugurations...),
- Les fleurs, bouquets et présents offerts à l'occasion de divers événements (anniversaires, décès, réceptions officielles...),
- Les dépenses liées à l'achat de denrées et petites fournitures pour l'organisation de réunions, ateliers ou manifestations culturelles, sportives et touristiques...),
- Les frais d'annonces, de publicité, de reliure des registres d'Etat Civil.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'affecter les dépenses reprises ci-dessus au compte 623 « Publicité, publications, relations publiques » dans la limite des crédits prévus au budget.
- Autorise Monsieur le maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

6. Convention sur l'Entente Intercommunale de Danse et de Musique

Monsieur le maire présente au conseil la proposition de convention et les tarifs pour l'Ecole Intercommunale de Danse et de Musique du pays blancs. Une participation financière de 2,40 € par habitant est demandée soit environ 864 € pour la commune de Néons sur Creuse.

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité décide de ne pas participer financièrement.

7. Dissimulation électrique BT/EP et Télécom « rue de la Vieille Croix et rue des Riolets »

Monsieur le Maire présente les plans et projets de financement remis par le Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre.

- Dissimulation du réseau Basse Tension :
Le coût total des travaux est estimé à 148 800 € TTC avec un reste à charge de la commune de 24 800 €.
- Dissimulation du réseau Eclairage Public :
Le coût total des travaux est estimé à 21 120 € TTC, aide financière du SDEI à la commune de 14 080 € Net.
- Dissimulation du réseau Télécom :
Le montant estimatif s'élève à 41 640 € TTC, sans aide du SDEI.

8. Chauffage Mairie – Salle des associations

Présentation est faite au conseil de la note d'opportunité géothermie remise par le SDEI.

L'estimation prévisionnelle est de 207 764 € HT, les subventions de 160 097 €.

Le coût étant trop élevé, d'autres solutions et devis seront à l'étude pour une prochaine réunion de conseil en septembre.

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du Mercredi 24 septembre 2025

Etaient présents : MM. CHAIGNEAU Guy, CHAMPIGNY Daniel, MAUDUIT Michel, NEUVY François, SÉCHERESSE Jean, TRABACH Franck, Mmes CANET Nadine et GARDIEN Raymonde
Etaient absents : MM. GOMMIER Guillaume et PERRY Anthony
Etait excusé : M. POTELOIN Stéphane
Secrétaire de séance : M. CHAIGNEAU Guy

Le compte-rendu de la séance du 4 juin 2025 est approuvé à l'unanimité.

1. Compte rendu des réunions extérieures

Communauté de Communes - conseil communautaire du 18/09/25

- Présentation du Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes par le président de la CdC qui a notamment fait part des préconisations faites.
- FPIC : comme les années précédentes, il a été décidé la répartition du FPIC, de 242 461 € aux communes, et 321 042 € à la CdC.
- Complémentaire santé : suite à l'obligation de participation financière des collectivités aux dépenses engagées par leurs agents, choix d'une prise en charge partielle à hauteur de 15€ net par agent.
- Véloroute Touraine-Berry : création d'un groupement de commande ayant pour objet la fourniture de mobilier de jalonnement.
- Économie :

Extension de la zone artisanale de Pouligny terminée et trois nouvelles entreprises ont été reçues par la commission développement économique. Validation par le Conseil communautaire des attributions.

Extension de la zone artisanale de Tournon : projet d'aménagement et de viabilisation d'une extension de 2,5 ha (5 nouveaux lots). Le Conseil valide.

Plusieurs entreprises ont manifesté leur intérêt.

SYMCTOM

- Redevance incitative mise en place au 1^{er} janvier 2026
- Changement de logiciel
- Les sacs poubelles déposés à côté des bacs ne seront plus ramassés (ne concerne pas les sacs prépayés)

SYNDICAT DES EAUX

- L'abonnement 2026 passe à 100 € (99,06 € en 2025)
- tarif au m3 pour 2026 : de 0 à 500 m3 : le prix passe de 1,37 € à 1,42 €
Supérieur à 500 m3 : le prix passe de 0,84 € à 0,89 €

* SYMCTOM

- 15 107 abonnés ont été répertoriés à ce jour

- une grille tarifaire est proposée pour 2026 sur la base de 12 levées des bacs noirs par an.

L'abonnement est de 120 € et à cette somme s'ajoute un forfait annuel variable selon la contenance du bac noir (voir tableau ci-dessous) ; les levées supplémentaires sont également facturées selon la contenance.

Modèle de bac	Bac partagé habitat collectif (bailleurs sociaux)	Volume 80L 1 personne	Volume 120L 2 personnes	Volume 180L 3 personnes	Volume 240L 4, 5 et 6 Personnes	Volume 360L Au-delà de 6 personnes	Volume 660L Professionnel /collectivité
Abonnement au service	120€	120€	120€	120€	120€	120€	120€
Forfait		79€	119€	179€	239€	358€	657€
Prix de la levée supplémentaire		6,64€	9,96€	14,94€	19,92€	29,88€	54,78€
Minimum de facturation		12 levées/an de 80 litres	12 levées/an de 120 litres	12 levées/an de 180 litres	12 levées/an de 240 litres	12 levées/an de 360 litres	12 levées/an de 660 litres
		199€	239€	299€	359€	478€	777€

Prix au litre : 0.083€

Pour 2026, l'abonnement sera facturé en mars et le forfait en octobre.

Pour 2027, la facturation de mars comprendrait l'abonnement 2027 + les levées supplémentaires éventuelles de 2026.

La grille tarifaire devrait être communiquée aux abonnés en cette fin d'année.

Possibilité d'opter pour un prélèvement mensuel en contactant le SYMCTOM.

* PNR Brenne

Réunion de bureau concernant l'adhésion des nouvelles communes

* Communauté de Communes Brenne Val de Creuse

Réunion de bureau

2. Révision partielle du PLUI

Le PLUI est en place depuis septembre 2021 et quelques communes ont eu des difficultés pour l'aboutissement de certains projets. Une révision partielle a donc été décidée, au cas par cas (projets d'ordre économique, changement de destination de bâtiments, exigences particulières pour la création de parcs photovoltaïques ...).

3. Vente terrain

La vente du terrain communal pour un projet de maison individuelle rue des Riolets (3 066 m²) n'a pas abouti.

4. Achat de matériels 2025-23

Suite au vol de matériel dans l'atelier communal, l'assurance a mandaté un expert.

L'achat de nouveau matériel est en cours : les devis des Ets Cloué et LPB ont été examinés et il a été décidé de retenir les propositions des Ets Cloué :

- matériel thermique	3 665,45 € HT
- outils portatifs	1 209,59 € HT
- outils à main	1 679,80 € HT (option servante)
Total	6 554,84 € HT

Les outils seront rangés dans une armoire métallique sécurisée

5. Demande DETR 2026 2025-24

Pour 2026, la thématique pour bénéficier de la DETR porte sur la transition écologique.

Monsieur le Maire propose de déposer un dossier de demande qui concernera le chauffage de la salle des associations. La DETR peut varier de 20 à 50 % du montant HT des travaux.

Une délibération est prise à l'unanimité pour le dépôt de la demande.

6. Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel 2025-25

Le RIFSEEP a été instauré par délibération du 12 avril 2022. Suite à un changement de catégorie de la secrétaire, le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, adopte la révision du RIFSEEP.

7. Projet éolien Bossay-Yzeures 2025-26

Une enquête publique a eu lieu dans ces communes. En tant que riverains, nous devons donner un avis.

Avis favorable à l'unanimité.

8. Divers

- Commission de sécurité à l'ancienne école : avis favorable
- sondage sur la modification des statuts de l'association « Agir en Cœur de Brenne » : avis favorable.
- demande de l'agent technique en charge de l'entretien des salles de réduire son temps de travail et passer à 10h30/semaine au lieu de 11h30. Demande acceptée. 2025-27
- les locations de l'ancienne école sont de plus en plus nombreuses et il est parfois nécessaire de faire le ménage le week-end. L'employé communal accepterait ce travail occasionnel, payé en heures supplémentaires. Il faut saisir le Comité Social Territorial du Centre de Gestion de l'Indre pour avis.
- droit de préemption : Monsieur le maire fait état de ventes pour lesquelles la commune n'exerce pas son droit de préemption.
- « Familles rurales » aura désormais une gestion départementale. La section locale souhaite répartir le solde des comptes entre les communes (Tournon-st-Martin, Preuilly-la-Ville, Lurais, Néons s/ Creuse). Délibération est prise à l'unanimité pour accepter la somme de 800 € qui sera utilisée au profit des personnes âgées. 2025-28
- Les colis des personnes âgées seront distribués à partir du samedi 13 décembre.
- La remise des colis au personnel aura lieu aussi le 13 décembre à 11h.
- La cérémonie des vœux aura lieu le 16 janvier 2026 à 19 h à la salle des associations.

La séance est levée à 22 h 30

ENTRETIEN DES BUSES

Responsabilités du propriétaire et de la commune

L'entretien d'un fossé busé relève principalement de votre responsabilité en tant que propriétaire. Selon l'article L.215-14 du code de l'environnement, vous êtes tenu d'assurer un entretien régulier pour maintenir l'écoulement naturel des eaux et contribuer au bon état écologique du cours d'eau.

Parfois, la responsabilité peut être partagée lorsque le busage affecte le réseau communal d'écoulement. Dans ce cas, une convention spécifique peut être établie entre vous et la commune pour définir les obligations de chacun. Les litiges éventuels sont généralement résolus par médiation avant tout recours juridique.

Article L215-14

Version en vigueur depuis le 31 décembre 2006

Modifié par Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 - art. 8 () JORF 31 décembre 2006

Sans préjudice des articles 556 et 557 du code civil et des chapitres Ier, II, IV, VI et VII du présent titre, le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau. L'entretien régulier a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique, notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives. Un décret en Conseil d'Etat détermine les conditions d'application du présent article.

NEONS EN BREF

Gîtes communaux

Les gîtes se composent de 2 chambres pour une capacité d'accueil de 5 à 6 personnes (1 chambre avec lit 2 pers. et 1 chambre avec lit 2 pers. et 2 lits 1 pers. superposés), salon-séjour-cuisine, salle de bain et WC.

TARIFS :

- Du 16 avril au 15 octobre : la nuit 75 €
la semaine 375 €
- Du 16 Octobre au 15 avril : la nuit 85 €
la semaine 400 €

Ces prix comprennent toutes les charges.

Deux chèques de caution sont demandés à la signature du contrat de location.

(50 € pour le ménage et 150 € pour le matériel)

Le gîte de l'ancienne école est destiné en priorité à la résidence d'artistes et ne peut être réservé plus de 2 mois avant la date de location.



Location de la Salle des Fêtes

Tarifs :

	Habitants de la commune	Hors commune
Salle ½ journée (lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi)	30 €	40 €
Salle journée complète (lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi)	40 €	60 €
Salle week-end	120 €	180 €
Cuisine ½ journée ou journée complète (lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi)	15 €	15 €
Cuisine week-end	30 €	40 €
Vaisselle	18 €	25 €
Forfait chauffage ½ journée ou journée complète (lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi)	55 €	55 €
Forfait chauffage week-end	100 €	100 €

Tarifs de concession de terrain dans le cimetière

- Concession Trentenaire : 70 €
- Concession Cinquantenaire : 100 €

Tarifs concession Caverne

- Caverne quinze ans : 75 €
- Caverne trente ans : 150 €

HISTOIRE LOCALE

Les guerres de religion en pays touronnais

Peu de pays ont autant souffert des guerres de religion que le Berry où la Réforme avait été accueillie avec enthousiasme et où les principaux seigneurs avaient embrassé le protestantisme, autant pour des raisons politiques que religieuses.

Dans l'environ du Blanc, on peut citer parmi ces derniers les d'Aloigny, Seigneurs de Rochefort, les de Perions, Seigneurs de Ports, les du Cher, Seigneurs de la Forest, les Aharambure, Seigneurs de Romefort, les Loubes, Seigneurs de la Gatevine.

1562 : commencement des guerres de religion : l'abbaye d'Angles est ruinée, le chateau et la ville de Preuilly-sur-Claise sont pris par les huguenots.

La lutte prit, dès le début, un caractère terrible de passion et de haine religieuse. Elle serait bien longue et bien douloureuse, la liste des églises, des monastères et des chapelles détruits en ce temps à jamais déplorable.

« Il faut bien se rappeler ces épouvantables scènes de carnage et de débauche si féroces outrages à la foi catholique, dit le Vicomte de Poli, pour comprendre jusqu'où pouvait aller la rage luthérienne et pour en plus s'étonner de l'expiation fatale mais juste de la Saint Barthélémy »¹.

Ce fut seulement en 1569 que les premières bandes huguenotes firent leur apparition dans la région du Blanc, mais déjà auparavant cette ville et ses environs avaient eu beaucoup à souffrir des gens de guerre du roi Charles IX, qui, accompagné de Catherine de Medicis, sa mère, avait tenu son camp 15 jours durant au Blanc et ses paroisses environnantes.

Au début du mois de mai, le duc d'Anjou, futur Henri III, qui commandait l'armée royale, se voyant menacé d'être pris entre les armées de Coligny qui occupaient le Poitou et celles du duc de Deux-Ponts qui arrivaient d'Allemagne, se replia sur la Creuse et vint camper à Bénavent. Réunie aux troupes du duc d'Omale et de Nemours, l'armée passa quinze jours dans le campement où vinrent la reine mère Catherine de Médicis et le cardinal de Lorraine.

Pendant ces quinze jours, de la fin de mai au commencement de juin, les soldats catholiques n'ayant pas reçu leur solde rançonnèrent les campagnes du Blanc à Tournon.

Les dépendances de l'abbaye de Fontgombault, alors afferméées par l'Abbé de Morvillier à Génitour Sablon, eurent beaucoup à souffrir des troupes qui campaient à Tournon-Saint-Martin.

D'après S.C. Gigon (p.238), *« Les Suisses et l'infanterie française occupaient Le Blanc, Preuilly et Douadic ; la « gendarmerie » (c'est-à-dire la cavalerie) s'établit autour de la ville (du Blanc), la plupart des compagnies vers le sud s'échelonnaient jusqu'à Bellabre » ; quant aux reîtres, ils étaient cantonnés à Tournon »².*

Dans un mémoire très détaillé, le fermier Sablon fait le bilan des « pilleries » effectuées par les gens de guerre dans les métairies de Fontgombault et autres lieux de sa ferme.

De même les reîtres « qui dès le mois de may 1569 estoient au camp du roy et qui furent logez en la paroisse de Tournon durant que le dict camp estoit au Blanc, prindrent de la ferme de Fonterlan située en la paroisse de Tournon, huict boeufs d'ayrée et autre bestail estant en ladicte mestayrie pour l'exerciss d'icelle ; pour retirer lequel bétail, dut ledict Sablon avec les mestayers payer six escuz-soleil aux dictz reistres, lesquels néanmoins retinrent les deux plus beaux des dictz boeufs avec une vache et ung torin qu'ilz emmenèrent, quy valoit pour le moing de cent à six vintz livres.

Comme aussi fust prins à la mestayrie de Decennet (paroisse de Pouligny-Saint- Pierre) ... lorsque le dict camp du Roy estoit au Blanc, deux beaulx grandz pourceaux qui valloient plus de 20 livres, et la plupart des brebis et moutons y estans, et jus- qu'au nombre de 50 à 60 chefs, qui valloyent plus de 70 livres.

Item, en la mestayrie de Puyjobert... fust pareillement prises par les dictes gens de guerre deux vaches et deux torins vallant plus de 60 livres, et encore 25 chefs de moutons et brebis vallant environ 30 livres.

¹ Paris 1865 p-94

² HMF, f°50

Et outre, parce que au dict an 1569 que le dict du Roy logea et séjourna au dict lieu du Blanc et ès environs par l'espace de quinze jours durant le dict mois de may, les dictes gens de guerre, après avoir faict manger et gaster la pluspart des bleds qui estoient lors ensemencez en icelles... de sorte que cela lui (à Sablon) revient à plus de 200 livres de perte.

D'avantage, la plus grande et principale perte du dict Sablon est de ce que les dictes gens de guerre au dict an 1569 mesme lorsque le dict camp estoit au Blanc et ès environ, prinrent, pillèrent et enlevèrent la plupart des bleds et grains, vin et aultres fruitz qu'il avoit recueilliz et serrez de l'année précédente 1568, et encore quelque reste qu'il avoit de l'année 1567, tant des dicts troys mestayries, que des dixmes et terrages, rentes et aultres revenues de sa dicte ferme, et lesquels fruitz il avoit réservedez ès dictz lieux et maisons de Decennet et Puyjobert.

Et mesme vérifiera qu'au dict lieu de Decennet, il avoit environ mil boisseaux de froment et 3 à 400 boisseaux d'orge, ensemble environ 32 pipes de vin, et que tout cela fast prins, ravy et emmené par les dictes gens de guerre, honnis environ 100 boisseaux (de) froment, 60 d'orge, et la vailleure de 2 ou 3 pipes de vin : et au dict lieu de Puyjobert, fust aussi prins et emmenez environ 300 boisseaux d'orge et (d')avoigne, qui est une grande perte au dict Sablon, laquelle luy revient à plus de rail mivres».

Mémoire des ruynes et demolyssions faictes ès estangs de la Bresse de Fontgombault par les gens de guerre durant les troubles derniers (1569 et 1570) (A.D. Indre H 154: cité en extraits).³

Les troupes protestantes commandées par le Prince de Condé étaient campées à Preuilly la Ville où elles tenaient en échec l'armée catholique à la tête de laquelle était le Duc d'Anjou frère du roi Charles IX.

Au début du mois de juin, les troupes protestantes, fortes de 13 000 hommes, passèrent la Creuse au Blanc pour aller rejoindre Coligny en Limousin.

Au mois d'août, pendant le siège de Poitiers par les troupes de Coligny, les troupes protestantes entreprirent la ruine des campagnes du Haut-Poitou et du Bas-Berry, afin que les troupes royales qui s'y avançaient, ne trouvent rien pour subsister : pillage, rançon des populations, destruction des récoltes et saccage des édifices religieux sont le lot de ce triste mois. Les églises de Ruffec, Rosnay, Lingé et Pouligny sont incendiées, les chapelles de Fonterland, Décené et Bénavent sont dévastées, les fresques de l'église de Douadic lacérées, à Lureuil, le canon jette à bas une partie du chœur, à Lurais, le clocher fut renversé et le chevet défoncé par les décharges d'artillerie.

En ce même mois d'août 1569, les protestants mettent le siège devant l'abbaye de Fontgombault déjà éprouvée par les exactions des soldats du roi. Rendus défiants par les événements, les moines avaient fortifié le monastère, les fenêtres de l'abside avaient été murées et percées de meurtrières, toutes les ouvertures sur la campagne étaient solidement barricadées, les défenseurs ne manquaient pas.

Précautions inutiles, aux premières lueurs du jour quand les assiégeants se présentèrent, ils ne trouvèrent plus personne... Pris de peur, les religieux s'étaient enfuis pendant la nuit au fond des bois.

Les protestants, après avoir déchargé leurs couleuvrines sur les murailles de l'église, qui portent, encore aujourd'hui les traces de nombreux projectiles, pénétrèrent dans la place non défendue et sans raison allumèrent partout l'incendie.

*«Bientôt, dit l'Abbé Voisin, au milieu des flammes le clocher s'écroula, les voutes d'effondrèrent et la grande nef, longue de 100 pieds se renversa entraînant dans sa ruine ses magnifiques piliers et ses deux bas côtés. Seule la grande façade reste debout dans sa glorieuse majesté, comme un témoignage de la rage inepte de ses destructeurs».*⁴

Durant les mois de février et mars 1570, les reitres réapparurent et nombreuses furent, cette année là, les terres non ensemencées, de peur de voir les récoltes détruites ou emportées.

1589 : Henri IV, à la reconquête du royaume, part de Châtellerault, passe par La Roche-Posay, remonte la vallée de la Creuse, pour assiéger Argenton qu'il prend le 15 mars. Au passage, il occupa Tournon, Fontgombault, Le Blanc et St Gaultier, ainsi que dix à douze autres forts.

³ Texte tiré de l'histoire de l'Abbaye N.D. de Fontgombault.

⁴ Notre Dame de la mer rouge et le château du Bouchet, Châteauroux 1875 p. 81. Aude - monographie de Pouligny 913 - 1800 p. 148/149.

Châteaux et belles demeures de l'Indre autour de 1900

Volume 2 - Val de Creuse et val d'Anglin
Tome 2 - Cantons du sud-ouest

Château de Néons-sur-Creuse



La Tour à Rivarenes



Canton de
Tournon-Saint-Martin

Canton de
Saint-Gauthier

Canton du Blanc

Canton de Bélâbre



Le Bouchet à Rosnay



Château-Guillaume à Lignac

Jacques de Verneuil

Châteaux et belles demeures de l'Indre autour de 1900

Volume 2 - Val de Creuse et val d'Anglin

Tome 2 - Cantons du sud-ouest



Château-Naillac - Le Blanc. Carte postale.

Cet ouvrage se veut le témoignage d'une époque, celle des années 1900. Le développement de la photographie a permis de garder une trace visuelle d'un grand nombre de bâtiments remarquables, et ainsi d'en conserver la mémoire. La démarche de l'auteur part d'une collection de cartes postales anciennes, base de l'iconographie. Y ont été ajoutés un grand nombre de clichés photographiques et de croquis, entre autres ceux d'Eugène Hubert, archiviste de notre département. Ces reproductions sont accompagnées de brèves notes historiques et descriptives. Le livre est aussi destiné à être ouvert et réouvert, au plaisir des yeux, en pensant avec nostalgie à nos aïeux, qui ont contemplé ces demeures, pour la plupart heureusement toujours vivantes.

Cette publication contiendra plusieurs opuscules, chacun de plusieurs centaines de pages. Celui-ci, tome 2 du 2ème volume, est consacré aux cantons situés dans le sud-ouest du département de l'Indre, soit : les cantons de Bélâbre, de Saint-Gaultier, du Blanc et de Tournon-Saint-Martin. Prochainement paraîtrons les cantons du nord.

Éditeur Jacques de Verneuil

ISBN : 978-2-9591249-3-8

Prix : 25,00 €



EN VENTE A LA MAIRIE

LE COIN DES ASSOCIATIONS



Association
Culture
Et
Loisirs

3 place des Marronniers
36220 Néons sur Creuse
Tél: 07 81 03 12 51

L'Assemblée Générale de l'Association a eu lieu le 7 septembre dernier. Cela a été l'occasion d'un point sur l'activité de l'année écoulée et d'un retour sur l'anniversaire de l'ACEL qui a fêté ses 40 ans en juillet.

En ce qui concerne les projets de cette nouvelle saison, voici déjà quelques dates à retenir :

- En partenariat avec la Médiathèque Intercommunale du Blanc, l'ACEL participera à la 10^{ème} édition de la nuit de la lecture, programmée du 21 au 25 janvier 2026.
- Samedi 7 février, salle des Associations de Néons sur Creuse, l'ACEL proposera pour une dernière représentation la pièce « Un air de Famille » d'Agnès Jaoui et Jean-Pierre Bacri, mise en scène par Marie-Agnès Champigny.
- Le récital **Gaston Couté** interprété par Yves Champigny sera proposé à 17h, le 29 mars, au Moulin de la filature du Blanc dans le cadre du printemps des poètes.
- la 8^{ème} édition du festival « Néons sur Scènes » aura lieu les 14 et 15 août.
- Un Café-théâtre est aussi en préparation...

En attendant de vous retrouver,

l'ACEL vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année



Messagerie : aceltheatre@free.fr Site : www.acel.free.fr
Page facebook : <https://www.facebook.com/AcelTheatre>

ASSOCIATION TOURISTIQUE

Le programme d'animations pour cette saison 2025 s'est déroulé sans problème et sous un ciel plutôt clément. Un grand merci à tous ceux qui ont « prêté la main » afin que cette activité reste un moment de convivialité et de plaisir.

L'inauguration de l'Exposition « **Hommage aux anciens : EXPO-PORTRAITS** » le jour de l'Ascension le 29 mai 2025 à 11 heures, s'est très bien passée et a attiré une quarantaine de curieux :



L'Association avait décidé de mettre en valeur un certain nombre de photographies de sa photothèque et de celle personnelle de Jean et Anne Marie, pour tirer sur bâche et exposer quelques portraits d'anciens de Néons. Olivier Lorrain (« OLO Graph » graphiste à Preuilly sur Claise) a scanné et préparé les 26 photos qui ont été exposées dans le jardin de la cure sous forme de bâches fond bleu de 55cm/70cm. L'exposition a duré jusqu'en septembre. **Les tirages sont en vente à la Mairie au prix de 50€ pièce.**

L'exposition « **Tous créateurs** » qui s'est déroulée sur le WE du 14 juillet a connu un franc succès et a permis de mettre en valeur l'imagination et la créativité des 10 exposants tous habitants de la commune et la variété d'expression de leurs passe-temps ou passions.

Les séances de **cuison et de vente du pain** et des pizzas ont donné satisfaction à tous les amateurs, le record a été battu un dimanche d'août où nous avons vendu 85 pains et 4 plaques de pizza !!!

La saison se terminera le samedi 8 novembre par la projection à « l'Ecole » d'un film sur le Pérou présenté par Jean Charles Contant.

En attendant la saison prochaine, toute l'équipe vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Anne marie



🎉 Venez taper le volant avec le BAD TOURNON 36 ! 🎉

Pour cette nouvelle saison, le **club de badminton BAD TOURNON 36** rejoint la **Fédération Française de Badminton**, ce qui permet désormais de **participer à des compétitions officielles**, que vous soyez débutant ou plus expérimenté !

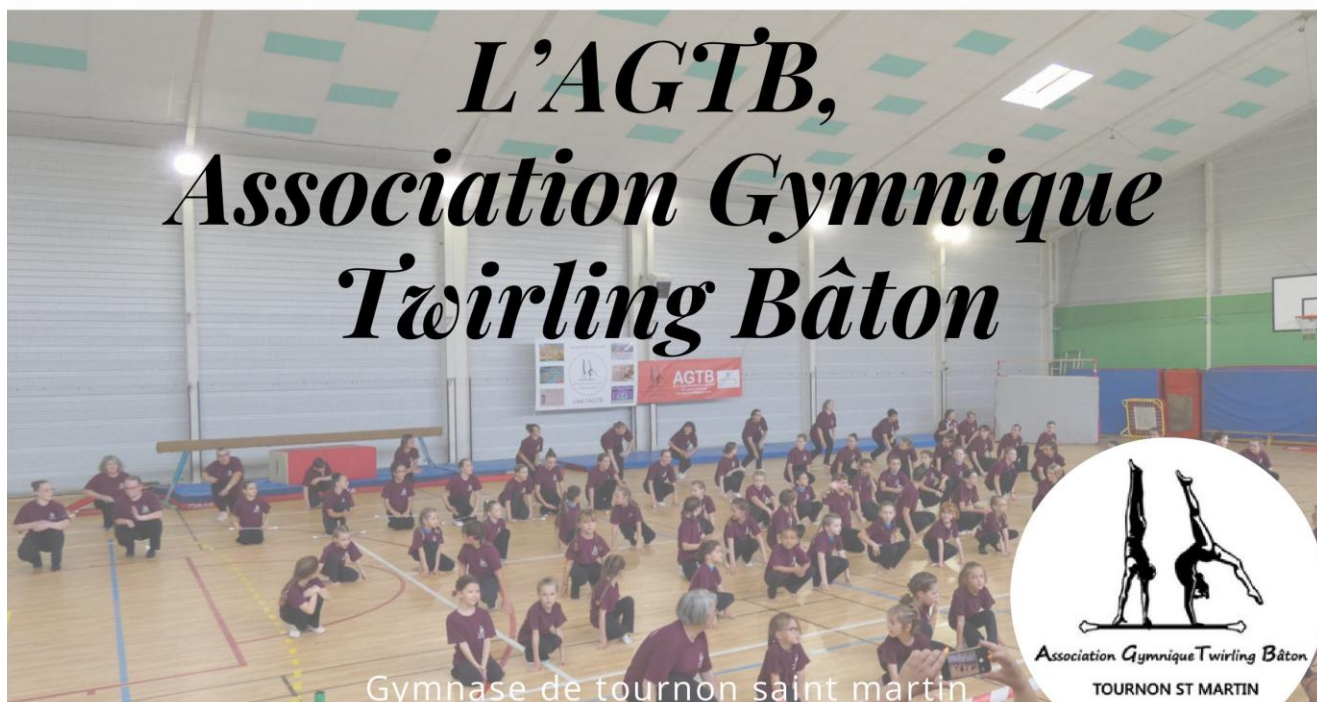
Nous vous accueillons tous les **mardis et vendredis, de 19h30 à 21h30**, au gymnase de **Tournon-Saint-Martin**. Venez profiter de **deux séances de découvertes gratuites** pour tester ce sport dynamique et convivial.

La licence est de **90 € pour les adultes et 80 € pour les jeunes**.

Au programme : **plaisir, détente et bonne humeur** ! Débutant ou aguerri, vous êtes le bienvenu pour partager des moments sportifs et amicaux autour du filet.



Le Président : BILLARD Marc 06 30 68 32 09
La Secrétaire : GUENAND Marine 06 08 50 33 48
badtournon36@gmail.com



L'AGTB c'est une association qui représente 117 licenciés

12 BABYS,
64 GYMNASTES
35 TWIRLEURS ET
16 LATINOS,

Les entraînements sont le jeudi soir pour les latinos et pour les autres sections le samedi matin ou l'après-midi suivant les catégories.

L'association participe à diverses activités sportives et non sportives tout au long de l'année :

- Le forum des associations,
- La vente de chocolats / saucisson / fromages, madeleines bijou,
- Le repas en novembre,
- Le loto en février
- Le gala en mai,
- Sans oublier la vente de vêtements à l'effigie du club.

Sur le plan sportif, nos athlètes de gymnastique ont participé au championnat départemental à Châteauroux les 25 et 26 janvier 2025, puis au championnat régional, également à Châteauroux, les 29 et 30 mars 2025, ainsi qu'à Luynes les 3 et 4 mai 2025.

Le club a obtenu la 6^e place dans la catégorie des 8-9 ans, une 7^e place chez les 5-6 ans et une excellente 2^e place pour les 9-11 ans.

Les twirleurs ont participé à un open, à un stage technique, ainsi qu'au championnat départemental à Mézières-en-Brenne les 5 et 6 avril 2025, puis au championnat national les 21 et 22 juin à Courmon (63). Ils y ont brillamment remporté une médaille d'or, une d'argent et trois de bronze.

Cette année, l'AGTB célèbre ses 50 ans. À cette occasion, le club aura l'honneur d'organiser le championnat national de twirling bâton, qui se tiendra les 27 et 28 juin au Blanc.

Pour cette grande manifestation, nous comptons sur vous !

L'AGTB tient à remercier chaleureusement ses sponsors pour leur précieux soutien :

Charpentier Brémaud Stéphane, Charpentier Debien Dimitri, cabinet d'expertise comptable Fiducial, Épicerie Fourmaux et électricien Hervouet Mickaël.

Pour tous renseignements : Association Gymnique Twirling Bâton Mme DION Séverine,

- 4 le petit roche 36220 NEONS SUR CREUSE
- Tel : 0683906562,
- Mail : gym.twirl36@gmail.com,
- Page Facebook : AGTB Tournon St Martin



**ARTISANS
COMMERÇANTS
PROFESSIONS
LIBÉRALES
AGRICULTEURS**

Réseau Initiative BRENNE

NOTRE PROJET, AIDER LE VÔTRE

Initiative Brenne :

- * Vous apportez son expertise pour le montage de votre dossier et un accompagnement renforcé.
- * Vous aide à financer votre projet (prêts d'honneur de 1500 € à 50 000 €)   
- Création ou Reprise
- Croissance (développement de l'activité)
- Développement Durable (améliorer l'impact environnemental et social des activités)
- Innovation
- * Vous facilite l'obtention d'un prêt bancaire.
- * Vous accompagne pendant les premières années : suivi, parrainage et mise en réseau.



Édition 2026

Permanences Initiative Brenne pour un RDV contactez le: 02 54 28 12 14

Des entreprises soutenues et financées par Initiative Brenne




**Kianie Champigny
Ô P'TIT MERIGNOIS
Bar-Tabac-Multiservices
MÉRIGNY**

07 78 05 90 27
info@hegarty.s.fr
Ô P'tit Merignois
Tous les jours : 8h-13h /
15h30-19h00
Fermé : Mardi et Dimanche
après midi.





**Tony Bugra
DRONE HABITAT 36
Nettoyage toitures et façades par
drone, destruction nuisibles
LUANT**

06 51 05 97 04
dronehabitat36@gmail.com
Drone Habitat
lundi au samedi 8h-18h
Produits de nettoyage biodégradables



**Camille Buissonneaud
ATELIER DE CAMILLE
Fabrication d'articles en cuir
BÉLABRE**

atelier.buiss@gmail.com
www.atelierdecamillemaroquinerie.com
Atelier de Camille
7/7 site internet
Réutilisation des chutes
de cuirs en production

**Yannick Berneron
SARL BERNERON
Menuiserie - Pompes funèbres
THENAY**

02 54 47 92 70
sarlberneron36@orange.fr
Pompe funèbre : 24h/24h - 7j/7j
Menuiserie : Lundi au
vendredi : 08h-12h /13h30-
17h30

Qualifié R4E : Eco-artisan

CREATION - D'ENTREPRISE




Sylvain Brunet
BOUCHERIE DES VASSERESSES
Éleveur et boucher
LE BLANC

☎ 02 54 84 51 99
 📍 EARL de Vasseresse
 9h-13h 15h30-19h
 Fermé : Dimanche et lundi

Circuit court : Viande de la ferme familiale transformée sur place.

REPRISE - D'ENTREPRISE



Virginie et Nicolas Jeannoton
AU BON COIN
Bar - Brasserie
BÉLABRE

☎ 02 18 27 72 61
 📍 Au bon coin
 Tous les jours dès 7h30
 Fermé le Mercredi

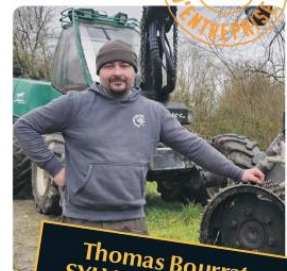
REPRISE - D'ENTREPRISE



Clarisse Bordier et Franck Schoumacher
GARAGE DESBROCHES
Mécanique auto et vente
BÉLABRE

☎ 02 54 37 62 44
 📍 garage.desbroches@outlook.fr
 📍 garage.desbroches
 8h-12h/14h-18h
 Fermé samedi après-midi et dimanche

CREATION - D'ENTREPRISE



Thomas Bourrat
SYLVATECHNIQUE
Exploitation forestière
CHAZELET

☎ 06 73 39 92 50
 📍 thomas.bourrat2@gmail.com
 Lundi au vendredi : 8h-18h

CREATION - D'ENTREPRISE



Sylvain Barbot
BOULANGERIE PÂTISSERIE
SAINT GAULTIER

☎ 02 54 47 01 14
 📍 Boulangerie Pâtisserie Sylvain Barbot
 Mardi au samedi : 6h45-13h15/16h-19h
 Fermé dimanche et lundi.

Utilisation de fromages locaux

CREATION - D'ENTREPRISE



Angélique Bernard
DOUCE HEURE D'ANGÉLIQUE
SPA, Massages, soins, beauté...
LE BLANC

☎ 02 54 28 92 76
 📍 Douce heure d'Angélique
 Sur rendez-vous de 9h-19h
 Fermé le mercredi et dimanche

Cosmétique sans parabènes, non testés sur les animaux

Nos partenaires

Entreprises et organismes



Contactez-nous !

Initiative Brenne
Maison des entreprises
 Le Bouchet - 36300 ROSNAY
 ☎ 02 54 28 12 14
 📧 contact@initiative-brenne.fr
 www.initiative-brenne.fr

Cabinets comptables
 FIDUCIAL, Le Blanc - CER France, Châteauroux, Le Blanc - DUO SOLUTIONS - CDGEP, Argenton-sur-Creuse - ACERP, Le Blanc - Cabinet Fitéco, Le Blanc.

Assurances
 Mutuelle de Poitiers Assurances, Le Blanc MIMA, Saint-Gaultier, Argenton AREAS, Azay-Le-Ferron, Toumon-St-Martin - Thelem Martizay GROUPAMA, Le Blanc.

Autres banques
 Caisse d'Épargne Loire-Centre
 Banque Populaire Val de France
 Société Générale.



Produits locaux et artisanaux

Friperie POTERIE JAMET

Plats préparés
 Arômes
 Hydrolats
 Cosmétiques à base de lait d'ânesse
 Produits ménagers à base de cendre
 Paniers
 Oyas
 Vêtements

LES CAGOUILLÈRES
 ST PIERRE DE MAILLE
 (86260)

L'association "les Cagouillères" située à St Pierre de maille, a mis en place une boutique qui rassemble des artisans et des producteurs avec des produits non périssables disponibles tout le temps sur les jours et heures d'ouvertures. De plus, une plateforme de distribution style "AMAP" vous permet quant à elle, de bénéficier de produits frais. Actuellement, plus d'une trentaine de producteurs proposent régulièrement leurs produits allant du maraicher aux produits cosmétiques au lait d'ânesse en passant par des terrines et des légumes secs.

L'association accueille également dans ses locaux un dépôt vente de la friperie "Styl' ô corps" où un large choix de vêtements de tout âge, vous sont proposés.

Basé sur la philosophie de l'entraide et du partage, tous les produits sont au prix du producteurs.

Renseignements au 06.26.32.45.28 ou lescagouilleres@gmail.com

TONGASOA

Cuisine exotique et traditionnelle

Contact

02 54 39 24 16

tongasoa36.fontgombault@gmail.com

Tongasoa Tsm

1 Pl. de l'Eglise, 36220 Tournon-Saint-Martin



MÉMO TRI

**TOUS LES EMBALLAGES MÉNAGERS ET LES PAPIERS
SE TRIENT !**



**BOUTEILLES ET FLACONS
EN PLASTIQUE**

**TOUS LES AUTRES
EMBALLAGES EN PLASTIQUE**



**C'EST UN EMBALLAGE ?
IL VA AU TRI !**

- ✓ VIDÉ
- ✓ NON LAVÉ
- ✓ NON IMBRIQUÉ
- ✓ EN VRAC



**EMBALLAGES EN MÉTAL
(MÊME LES PLUS PETITS)**



**EMBALLAGES EN CARTON
BRIQUES ALIMENTAIRES**



**BAC OU SAC
JAUNE**



**JOURNAUX
MAGAZINES**



**ENVELOPPES, LIVRES,
BLOC-NOTES**



**PAPIERS
BROYÉS**



FACTURETTES...

**HORS EMBALLAGES
VOLUMINEUX ET DANGEREUX !**

(à déposer en déchèterie)

- ✓ CARTONS ÉPAIS (ONDULÉS)
- ✓ POLYSTYRÈNE
- ✓ FILMS PLASTIQUES VOLUMINEUX
- ✓ PRODUITS CHIMIQUES (MÊME VIDES)

EMBALLAGES (hors verre) ET PAPIERS



**POTS, BOCAUX, BOUTEILLES
ET FLACONS DE PARFUM**

NE PAS DÉPOSER
VITRES ET MIROIRS, FAÏENCE ET PORCELAINES,
VAISSELLE EN VERRE, AMPOULES ÉLECTRIQUES,
POTS DE FLEURS...



**POINTS D'APPORTS
VOLONTAIRE**



COLONNES

EMBALLAGES EN VERRE



**POUR OBTENIR UN
COMPOSTEUR À UN PRIX
PRÉFÉRENTIEL,
CONTACTEZ-NOUS !**

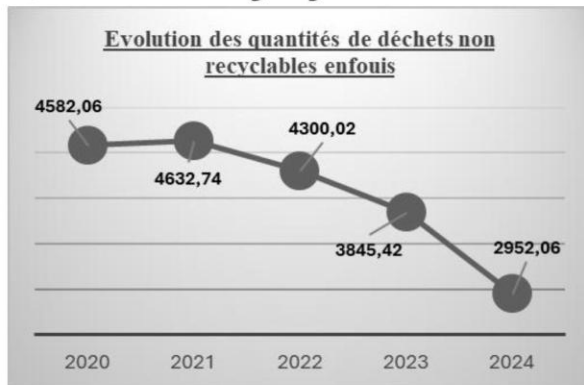


Mise en place de la Redevance Incitative pour 2026

A compter du 1^{er} janvier 2026, **la Redevance Incitative (RI) va remplacer la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).**

Jusqu'à présent, la contribution financière demandée aux usagers du service se faisait par le biais de la TEOM, qui était facturée avec votre taxe foncière. Cette TEOM, injuste car non basée sur la production réelle de déchets, va disparaître pour laisser la place à la RI, qui sera calculée en fonction des volumes de déchets non recyclables produits par chaque ménage.

Focus sur les performances du tri au SYMCTOM



Les résultats obtenus depuis plusieurs années en termes de performances de tri sur les flux des non recyclables (bacs noirs) et des emballages (bacs jaunes), sont satisfaisants.

Grâce aux efforts de la grande majorité des usagers, nous avons diminué l'enfouissement des déchets non recyclables de plus de 35 % en 4 ans. Parallèlement, les quantités d'emballages collectés, triés puis recyclés, ont augmenté de plus de 115 % dans le même laps de temps.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer ces bons résultats (extension des consignes de tri, conjoncture) mais le passage à la RI en est sans aucun doute le principal levier.

Ensemble, continuons nos efforts afin de limiter les augmentations des coûts du service programmées par les services de l'état !

A venir

Notre nouveau site internet sera disponible en début d'année prochaine. Vous y trouverez, notamment grâce à une application appelée "MONTRI", toutes les informations utiles sur le SYMCTOM, les services, le tri, mais également un module dédié au suivi individuel de la RI (grille tarifaire, simulateur de facturation, suivi des levées de bacs, les différents prélèvements possibles, suivi de facturation, ...)



Un doute, une question ?

N'hésitez pas, appelez les services du Symctom ou consultez notre site internet www.symctomleblanc.fr !

☎ 02 54 28 12 00 ✉ secretariat@symctom.fr

BIENTÔT 16 ans ! PENSEZ AU RECENSEMENT



Ce parcours est obligatoire pour passer :

- ☑ vos examens (BAC, CAP, permis de conduire...);
- ☑ vos concours (fonction publique, grandes écoles...).



CENTRE du SERVICE NATIONAL et de la JEUNESSE d'ORLEANS

Adresse postale : 75 rue du PARC – 45000 ORLEANS

Adresse mail : csnj-orleans.contact.fct@intradef.gouv.fr

(Privilégier le courriel)

Accueil téléphonique au : 09.70.84.51.51 (serveur vocal)

(Mise en relation avec un agent du CSN : choix 1, choix 3, puis N° de votre Département et valider par #)

Du lundi au jeudi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30
Le vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h15 à 14h45

Calendrier de vos démarches	
A 16 ANS	Faites-vous recenser à la mairie de votre domicile, ou sur internet, muni d'une pièce d'identité et du livret de famille.
A 16 ans 1/2	Dès réception d'un mail, créez votre compte sur majdc.fr , afin de faciliter votre convocation
A partir de 17 ans	Vous serez convoqué à votre Journée Défense et Citoyenneté
De 17 ans à 25 ans	Vous présenterez le certificat de participation à la JDC lors de l'inscription à vos examens, concours et permis de conduire.

LE SAVIEZ VOUS ?

La JDC est une étape clé, à ne pas manquer !

Votre certificat est obligatoire pour passer :

- Vos examens (CAP, BEP, BAC, permis de conduire,...)
- Vos concours (fonction publique, grandes écoles,...)

Ou pour :

- Vous engagez dans l'armée.

Grâce à MAJDC.FR vous pouvez :

- Découvrir la JDC,
- Poser toutes vos questions,
- Télécharger votre convocation, et votre attestation à l'issu de la JDC
- Modifier la date de convocation de votre JDC,
- Demander une exemption,



L'organisation de ma JDC, maintenant c'est en ligne !



Carrière Militaire | Je m'informe en quelques clics | Je m'inscris en ligne

RENDEZ-VOUS SUR MAJDC.FR





NUMEROS UTILES



Pompiers :	18
SAMU 36 :	15
Gendarmerie :	17
Centre anti-poison d'Angers	02 41 48 21 21
Hôpital Le Blanc :	02 54 28 28 28

A Tournon St Martin :

Maison de santé pluridisciplinaire de La Huppe

5 médecins généralistes :	02 45 28 00 44
Ophthalmologue - Javier PERALTA :	02 42 16 00 77
Cabinet d'infirmières :	02 54 37 50 63
Kinésithérapeute - Florina LUPU :	02 54 02 18 71
Masseur- Kinésithérapeute - Léo DELETANG :	02 54 37 59 68
Pharmacie Multon :	02 54 37 50 28
Psychologue - Elodie DAVID :	06 42 44 73 73
Centre-Ouest Ambulances :	02 54 37 51 02
Taxi Service 2000 :	07 69 31 17 48
Maison de retraite :	02 54 37 50 54
Gendarmerie :	02 54 28 16 70
Médiathèque (Tournon st Martin) :	02 54 37 96 51

Maison France Services

(à la Poste de Tournon St Martin) :	02 54 01 58 48
Déchèterie (Tournon St Martin)	02 54 37 75 97

Office de tourisme (Le Blanc) :	02 54 37 05 13
Trésorerie (SGC Le Blanc) :	02 54 37 01 70
Sous-Préfecture (Le Blanc) :	02 54 37 10 91
Préfecture (Châteauroux) :	02 54 29 50 00
Conseil Départemental (Châteauroux) :	02 54 27 34 36
Syndicat des eaux (Fontgombault) :	02 54 37 29 21
Communauté de Communes Brenne Val de Creuse	02 54 28 33 60



Horaires de la mairie

Mardi - Mercredi - Jeudi - Samedi
9h à 12h
Vendredi : 9h à 12h et 14h à 16h30

Téléphone : 02 54 37 53 56

Mail : neons-mairie@wanadoo.fr

Site Internet : www.communedeneons.fr

Permanences des élus

Permanence du maire le mardi et le jeudi de 10h à 12h et sur rendez-vous.

Les adjoints peuvent être rencontrés le mercredi et le samedi de 11h30 à 12h et sur rendez-vous.